

**CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD MAISON ST ALEXIS\_NOYAL SUR VILAINE**  
**CONTRÔLE DE DECEMBRE 2022**

**TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES**

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 2 (Ecart n° 2)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	1 an	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation 1 (Remarque n°1)	<b>Elaborer une fiche de poste ou une lettre de mission pour le directeur de l'établissement en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 »</b>
Gouvernance	Recommandation 2 (Remarque n°2)	<b>Formaliser dans une procédure écrite et validée les niveau de responsabilités et compétences nécessaires permettant d'assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction.</b>
Gouvernance	Recommandation 3 (Remarques n°3 et 4)	<b>Élaborer une fiche de poste pour le médecin coordonnateur afin de formaliser les missions de celui-ci telles que précisées dans l'article D312-158 du CASF et une fiche de poste nominative pour la cadre de santé afin de fixer clairement les missions de celle-ci.</b>
Ressources humaines	Recommandation 4 (Remarques n°5 et 6)	<b>Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS et mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.</b>
Gestion des risques	Recommandation 5 (Remarque 7)	<b>Etendre le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles à toutes les unités de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.</b>